

**10 juillet 2014 (17 h )**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le 10 juillet 2014, à 17 h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Denis Chagnon, maire suppléant, et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps et Jean-Claude Fortin, conseillers.

Sont également présents : la greffière, Me Isabelle François et le directeur général, monsieur Bertrand Déry.

**2014-07-233 Mesures disciplinaires / Dossier employé RH 2014-0004-0405**

**Considérant que** le rapport du directeur général sous le numéro de dossier RH 2014-0004-0405, le tout sous réserves des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la Loi sur l'accès à l'information;

**Considérant que** l'employé a commis un manquement à l'égard des tâches auxquelles il était affecté, le 22 juin 2014, en ne répondant pas à une alarme dans les temps impartis;

**Considérant que** l'employé a été rencontré et qu'il admet le manquement;

**Considérant** la recommandation à l'effet d'imposer une mesure disciplinaire à l'égard de l'employé dans le cadre de l'étude du dossier RH 2014-0004-0405

Après étude et considération, le maire suppléant appelle le vote;

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la suspension sans traitement pour une (1) journée et qu'une lettre de réprimande soit versée au dossier de l'employé visé par le dossier RH2014-0004-0405.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

---

Denis Chagnon  
Maire suppléant

---

Me Isabelle François  
greffière